

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [shawn-heckmann-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a448eb10b1b1960a1022ca4d>

Date d'obtention : 2025-11-21 17:19:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Sous aucun prétexte, je regarde les photos. La trousse vient nous guider et nous encadrer dans notre intervention afin d'uniformiser celle-ci. Travailler en collaboration avec la police sans devenir mandataire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle vient me rassurer, me guider et m'outiller.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne pas mettre des mots dans la bouche des élèves et de les laisser s'exprimer. Si l'acte est malveillant, éviter toute question, confisquer le téléphone et passer le dossier à la police. Me référer à l'aide-mémoire pour ne rien oublier ou faire d'erreur.